



CORPS DE COMMANDEMENT LA REFORME QUI FAIT PSCHITT..

APRÈS LES PROMESSES D'UNE RÉFORME D'ENVERGURE, LES MASQUES TOMBENT ET LA MONTAGNE ACCOUCHE DE RIEN !!

Le 02 mai 2018, la Sous-Directrice RH confirmait que la « réformette » des Officiers était enterrée pour cette année... et renvoyée à plus tard... voire à jamais !!!

Où sont les grands syndicalistes de salon pour expliquer leur nouvelle forfaiture à l'encontre des Personnels ?

Les Officiers sont à nouveau laissés pour compte (et par ricochet le Corps d'Encadrement et d'Application)... et ils n'auront rien... grâce à vous !!! Vous avez cru, avec vos calculs politiques savants et électoralistes, que vous duperez encore les officiers !!! Vous avez une fois de plus sacrifié les personnels ...

Cela devient une habitude chez vous, ou peut-être est-ce votre seconde nature ? Qui sait ?!!!

D'ailleurs est-ce que l'Ufap-Unsa, dans son tract en date du 09/05/2018, commence à revoir à la baisse, les bienfaits de cette « réformette » qu'elle a enfantée, avec son complice de la DAP ? Nous citons : **« L'UFAP-Unsa entend faire bouger sensiblement les lignes dans le cadre de la réforme de la chaîne de commandement... 2019 ne devra plus ressembler aux années précédentes » !**

Ah bon ?!!! Mais alors à quoi ont servies toutes ces réunions « secrètes » entre l'UFAP et la DAP durant l'année 2017 ? sûrement à faire de la cogestion !!! De même cette « réformette » ne devait-elle pas s'étaler de 2018 à 2022 ? Alors que l'UFAP nous parle maintenant de 2019 au mieux !!!

**Un dicton dit : « les promesses n'engagent que ceux qui y croient » ! Manifestement, l'UFAP et la DAP se les sont appropriés afin de prendre les officiers pour des « pigeons » !!!
« Venez chez nous, demain on rase gratis !!! »**

Précisons, également, que l'Ufap-Unsa et la DAP nous « vendent » cette révolution statutaire comme découlant de la signature, par leurs soins (encore une fois !), du protocole des Personnel de Surveillance en date du 14/05/2013, protocole dont les Officiers avaient été ... exclus. CQFD !!!

Si c'est le cas, que de temps perdu au détriment de la carrière des officiers, surtout pour les quadras et quinquas !!! Quant aux trentenaires et aux jeunes externes, n'en parlons même pas !!! Et que dire des collègues actuellement en formation des LP 22, LP 22 LA et des LP 23, LP 23 LA à venir ?!!!

De plus, rien ne dit qu'en 2019 que le guichet unique valide en l'état les propositions du duo UFAP-Unsa et DAP ! Même dans l'affirmative, nous n'aurons que les yeux pour pleurer au regard de ce qu'ont obtenu nos collègues Officiers de la Police Nationale, dont TOUS les Officiers sont en cat A : indices terminaux LT/CPT : 702; CDT : 830, refonte de leurs missions...!!!

Précisons encore, que la fusion des grades LT/CPT était portée seulement par **FO Pénitentiaire** depuis des années (voir notre plaquette propositions réforme CDC, en date de 2015, sur le site internet du **SNP-FO**) ; ou tout l'art pour l'UFAP-Unsa de s'approprier le travail des autres !!!

Quitte à faire du plagiat, ils auraient dû reprendre l'ensemble des propositions de FO Pénitentiaire pour le CDC, afin que TOUT notre corps soit tiré vers le haut, et non vers le bas, comme cette « réformette » nous y entraînerait !!!

Nous regrettons pareillement que seul l'aspect statutaire ait été évoqué pour cette « réformette » ! Quid de l'indemnitaire ? Quid de nos missions ? Quid tout simplement de l'évolution nécessaire de nos métiers ?!!!

En effet, comment peut-on, aujourd'hui, invariablement ne pas communiquer la cartographie des postes des collègues censés passer en catégorie A (art 10 ou pas ? Mobilité obligatoire tous les 4 ans ou pas ? Quid des collègues souhaitant rester en B ?...), les postes de Commandant (modalités de passage ; les emplois concernés...), La répartition des postes et des logements par Nécessité Absolue de Service (NAS) entre les LT/CPT et les Gradés passant en B ? les modalités de passage de la catégorie C à LT/CPT (mobilité ou nomination sur place ? Sur quels postes ? Priorités sur les LT en poste ? Reprise de l'ancienneté ? Les différents taux de promotionnables ?).

Toutes ces incertitudes, voire cette *opacité* voulue par les acolytes UFAP et DAP, donnent une cruelle sensation d'une « réformette » totalement bâclée, et ce au détriment de l'ensemble du CDC ! Car, dans le même temps, nos collègues CPIP obtenaient, à juste raison, le passage pour TOUT leur corps en catégorie A (au 01/01/2019). Passage revendiqué par l'UFAP et la DAP qui ne sont plus à une contradiction près afin de devenir les fossoyeurs du CDC !

Comment devons-nous interpréter la position de l'UFAP et de la DAP qui prônent, pour les uns, une avancée statutaire historique et pour les autres, une régression, également historique, en acceptant la scission du Corps de Commandement en deux ?

À VOUS DE VOUS FAIRE VOTRE PROPRE OPINION !

À l'avenir, on peut donc craindre une migration importante des futurs candidats vers le concours de CPIP ; ce qui sera tout à fait compréhensible ?!

Sachez que **FO Pénitentiaire** continuera donc, sans merci, de revendiquer le passage de TOUS les officiers en catégorie A et du Corps d'Encadrement et d'Application (CEA) en catégorie B ! CEA qui verra, quant à lui, avec cette « réformette », 95% des Svts, brigadiers et gradés (maintenus en cat C) et n'obtenir, au même titre que les 900 Officiers (maintenus en cat B), aucune avancée statutaire dans leur plan de carrière !!!

Comme nous l'avons déjà écrit, rien n'est définitivement gravé dans le marbre si les personnes concernées par cette « réformette », sont vent debout contre cette injustice statutaire !

Nous comptons donc sur **TOUS** les Officiers pour faire part de leur indignation et permettre, à court terme, une **VRAIE REFORME STATUTAIRE ET INDEMNITAIRE** pour l'ensemble du CDC !!!

À TOUS LES OFFICIERS LA CATÉGORIE A ET POUR LE CEA LA CATÉGORIE B

Draveil, le 23 mai 2018, FO Pénitentiaire Corps de Commandement

FO
Pénitentiaire

Par, Pour et avec VOUS !!!

• Membre de l'Union des Syndicats FO des Personnels du Ministère de la Justice •

LES PERSONNELS
FO
DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE